



LES FAMILLES ONT BESOIN D'ÊTRE SOUTENUES

L'enquête dont nous venons de communiquer les résultats, est forte d'enseignements. Elle objective ce que nous disons aux pouvoirs publics et aux institutions et soutient nos revendications :

stigmatisation des malades et de ceux

qui les entourent, place essentielle mais non revendiquée des familles dans l'accompagnement de leur proche, peu d'accès à la compensation du handicap (logement – accompagnement – PCH ...), déficit d'inclusion sociale et professionnelle.

Les mesures annoncées au CIH le 2 décembre, montrent un premier pas dans la reconnaissance de ces besoins.

L'enquête est aussi centrée sur les soins apportés à nos proches, et les résultats peuvent paraître comme une liste d'insuffisances, dont l'ensemble des soignants serait responsable.

Il ne s'agit pas de cela ; l'État, le Ministère de la santé et ses bras armés que sont les Agences Régionales de Santé et les hôpitaux ont leur part de responsabilité, en n'organisant pas les urgences psychiatriques, en n'anticipant pas l'organisation des sorties, en n'organisant pas tous les CMP afin qu'ils soient réellement des lieux de premier accès aux soins

Nous travaillons tout ceci avec nos partenaires au niveau local, et au niveau national. Mais nous sommes impatients.

Ainsi, nous voulons que les innovations thérapeutiques, dont les soins de réhabilitation, soient proposées sur tout le territoire.

C'est difficile de croire au rétablissement de son proche, alors qu'aucun réel accompagnement en ambulatoire n'est organisé, ni au niveau des soins ni au niveau social.

Nous soutenons les équipes soignantes qui travaillent dans des conditions difficiles (réalisation de recueil de bonnes pratiques en 2014), nous voulons avancer avec elles, avec le secteur médico-social et social, et avec les associations de malades pour que le soin soit individualisé, que le potentiel des malades soit préservé et que ceux-ci, aient le plus d'autonomie possible.

Je veux vous remercier d'avoir répondu si nombreux à cette enquête, votre réactivité et votre soutien sont importants pour porter les besoins des personnes qui vivent avec des troubles psychiques sévères et ceux de leurs familles.

Je souhaite à chacun d'entre vous de bonnes fêtes.

Béatrice Borrel, Présidente

CIH 2016 : ENFIN DES MESURES POUR LE HANDICAP PSYCHIQUE

Le **Comité Interministériel du Handicap** qui a eu lieu le **2 décembre**, fut l'occasion pour le Premier Ministre de réaffirmer la nécessité de repenser et renforcer la politique du handicap en France, afin de "faciliter la vie" des personnes concernées et de leurs accompagnants.

Nous nous réjouissons des **mesures concrètes qui ont été prises en faveur de la prise en charge du handicap psychique, notamment dans le volet intitulé « mieux prendre en compte le handicap psychique ».**

Des mesures concernant l'habitat :

Création de 800 places au sein de résidences accueil dès 2017, et deux mesures pour développer l'habitat partagé.

Nous suivrons ces mesures avec attention puisqu'expérimentales en 2017, sur des crédits encore incertains.

Des propositions en terme de compensation du handicap (PCH) :

Création d'un groupe de travail pour améliorer les critères d'accès à la PCH pour les personnes en situation de handicap psychique.

Le déploiement et l'accompagnement d'un parcours global coordonné pour

les personnes en situation ou à risque de handicap psychique :

10 millions d'euros de crédits sanitaires ainsi qu'une part des 180 millions dédiés à la transformation de l'offre médicosociale, seront mobilisés pour la mise en place de ce parcours.

Le handicap psychique inscrit dans le programme des campagnes nationales grand public.

Saluons la détermination de nos bénévoles sur le terrain, et aussi au niveau national, qui porte ses fruits, même si cela ne va pas assez loin ni assez vite.

UN DECRET OFFICIALISE LE "CONGE DU PROCHE AIDANT"

Les salariés qui aident un proche malade ou handicapé pourront **bénéficier dès le 1er janvier 2017 du "congé proche aidant"**, qui se substitue au **congé de soutien familial**, une mesure de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV)

officialisée dans un décret paru le 19 novembre au Journal officiel. **Un soutien pour l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques.**

LA HAS PUBLIE UN GUIDE POUR PREVENIR LES VIOLENCES EN ÉTABLISSEMENTS DE SOINS PSYCHIATRIQUES

Plus de la moitié des épisodes de violence serait évitable [...] et les autres pourraient faire l'objet d'une **"prise en charge plus adaptée"**, évitant ainsi le recours aux mesures de contention ou d'isolement. C'est ce qu'estime la Haute Autorité de santé (HAS) dans une étude relative aux épisodes de violence

des patients hospitalisés en psychiatrie, présentée le 22 novembre à l'occasion d'une conférence donnée sur ce sujet. **Une réflexion collective associant familles, malades et soignants est essentielle, l'Unafam a participé activement.**

JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME – ACTION MÉMORIELLE

Cérémonie d'hommage aux victimes civiles handicapées de la seconde guerre mondiale.

Le samedi 10 décembre 2016 (Journée Internationale des Droits de l'Homme) à 10h, **le Président de la République a rendu hommage aux 45 000 personnes handicapées ou malades mentales qui sont mortes de dénutrition dans les établissements qui les accueillait durant la seconde guerre mondiale.**

La cérémonie s'est tenue en présence de M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire et de Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat

auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion. De nombreuses personnalités de la santé mentale et du handicap étaient présentes. L'Unafam était représentée par sa Présidente.

Par ce **geste de mémoire**, François Hollande, sensible à la mobilisation collective d'ampleur qui s'est fait entendre, pour que soit honorée la mémoire de ces victimes, **a inauguré une stèle commémorative sur l'une des terrasses du Parvis du Trocadéro, à Paris.**

A l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, le 5 décembre, l'Unafam rend hommage aux 1700 bénévoles qui œuvrent sur tout le territoire et portent nos valeurs associatives.

Focus

BIEN-ÊTRE ET SANTÉ DES JEUNES : UN PLAN POUR RENFORCER LA PRÉVENTION

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale va mettre en place un protocole d'expérimentation visant à organiser la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes de 11 à 21 ans. L'Unafam soutient donc cette action tendant à **prévenir les problèmes de santé mentale** chez l'enfant et l'adolescent afin de réduire à moyen et à long terme l'impact des troubles sur l'individu et sa famille.

Entre autre, cette **expérimentation souligne qu'il y a un non**

recours à des psychologues libéraux, faute de remboursement par l'assurance maladie. Ce constat est particulièrement **péjoratif pour la continuité des soins des jeunes** et de leurs familles. L'Unafam souhaite ardemment que **les troubles psychiques ne soient plus stigmatisés** et qu'enfin, comme d'autres maladies, **les soins prodigués aux patients soient remboursés.** Nous vous tiendrons informés des diverses avancées de ce protocole.

CONCOURS D'ART POSTAL



Le 3ème concours d'Art Postal de l'Unafam, organisé en collaboration avec le Musée de la Poste, avait cette année pour thème le Sport.

4 œuvres ont été primées par le jury composé de membres du Musée de la Poste, de l'Unafam et d'artistes du GEM Artame Gallery :

- Le 1er prix a été décerné à **Sophie Matho**, de l'Allier.
- Le 2ème prix a été attribué à **Sabine Klapatyj** du GEM l'Albatros de Metz.
- Le 3ème prix est revenu à **Dominique Gernez** du GEM La petite maison de Créteil, ex aequo avec **Cécile Garonnat** de Nanterre.

La remise des prix a eu lieu samedi 3 décembre chez Artame Gallery qui a consacré une exposition du 3 au 9 décembre à l'ensemble des œuvres primées lors des 3 éditions de notre concours.

Saluons la qualité des œuvres reçues et l'engagement dans ce concours de plusieurs GEM, comme le GEM l'Albatros de Metz, qui participe chaque année et dont une des adhérents a reçu cette année le 2ème prix.



RETOUR SUR LE COLLOQUE

TROUBLES PSYCHIQUES : VERS UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE.

Notre second colloque Recherche de l'année 2016 s'est tenu vendredi 9 décembre à Paris. Il était placé sous le haut patronage du Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. 400 personnes ont participé, dont une majorité de familles de l'Unafam. Merci à tous pour cette belle mobilisation.

Dix intervenants de grande qualité ont partagé leur expérience de professionnels, leurs pistes de recherches et de réflexion. Ce colloque nous a permis de faire un point sur le parcours de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques sévères et persistants.

La pratique des soins, l'insertion dans la cité, l'accès et le maintien dans l'emploi nécessitent des accompagnements spécifiques et individualisés. La remédiation cognitive et les psychothérapies font partie de cet accompagnement qui contribue au rétablissement des personnes, au même titre que la prise en compte globale de la personne et la prescription de la molécule qui répondra le mieux à son profil, à ses troubles et à ses besoins.

Ce colloque fut également l'occasion de mettre en lumière les recherches menées sur le lien microbiote intestinal et maladies mentales.

Autant de sujets que nous continuerons à suivre régulièrement.



PSYCYCLETTE 2017

EN 2017, L'ÉVÉNEMENT PSYCYCLETTE S'ÉLANÇE POUR UNE 4ÈME ÉDITION !

Fière de son succès, l'Unafam organise une nouvelle fois sa célèbre randonnée cyclotouriste composée de personnes en situation de handicap psychique, encadrées par des soignants, des aidants familiaux ou autres et divers partenaires du monde sportif et / ou médico-social.

Cette année, le départ de Psycyclette 2017 aura lieu en région parisienne, dans un cadre prestigieux de la ville de Versailles et les quatre parcours verront l'arrivée des psycyclistes dans les villes de province. Nous avons le plaisir de vous informer des 4 parcours de la manifestation :

- Versailles – Gap
- Versailles – Caen
- Versailles – Toulouse
- Versailles – Angers

Comme lors des précédentes éditions, à chaque étape, les participants iront à la rencontre du public à travers des manifestations festives, pour barrer la route aux préjugés et déstigmatiser le handicap psychique. Nous espérons que vous serez aussi nombreux qu'en 2016 pour encourager les cyclotouristes au départ et nous vous tiendrons informés des dates relatives à l'événement Psycyclette, très prochainement.



Agenda

ANESM – CONTRIBUTION AU GUIDE DE REPÉRAGE DES PROBLÈMES SOMATIQUES

L'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux) lance un appel, pour la préparation de son guide auprès des "professionnels ou proches ayant été concernés par une situation de "comportements –problèmes" liés à un problème somatique, à une douleur, à des effets secondaires liés à une prise de médicaments" afin de recueillir des expériences de terrain pour enrichir cet ouvrage.

"L'identification précoce des causes somatiques va permettre d'intervenir [...] L'objectif est d'apporter des éléments de compréhension aux professionnels". C'est pourquoi votre témoignage compte.

Si vous êtes concerné, vous avez jusqu'au 12 janvier 2017 pour remplir le questionnaire en ligne sur www.anesm.sante.gouv.fr

3ÈMES RENCONTRES DE LA RECHERCHE EN SOINS ET EN PSYCHIATRIE LYON

Les 25 et 26 janvier 2017, le Centre Hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or et le Centre Ressource régional des Métiers et Compétences de la psychiatrie (CRMC) organisent deux journées sur la thématique de la recherche en soins en France, en Suisse et en Belgique.

Renseignements :

GRSI : Tél. 04 72 42 32 87 et 06 14 46 72 79
grsi@ch-st-cyr69.fr

• FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

Mon fils a 26 ans et perçoit une Allocation adulte handicapée ; il fait une demande d'Aide à la complémentaire santé ACS à la CPAM pour financer une mutuelle (il dépasse le plafond de ressources pour prétendre à la CMU Complémentaire). Il vit chez nous et nous le déclarons à notre charge sur nos impôts. On lui dit qu'il doit déclarer nos ressources pour ce dossier car il fait partie de notre foyer. Mais s'il les déclare, il n'y aura pas droit. Comment faire ?

Il est vrai que ce sont les ressources du foyer, à la date de la demande, qui sont prises en compte pour évaluer le droit à la CMU-C et à l'ACS. **Mais selon l'article R. 861-2 du code de la sécurité sociale, les personnes considérées comme composant le foyer sont très précisément définies :**

Il s'agit du demandeur, de son conjoint ou

de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité s'ils sont soumis à une imposition commune, de son concubin et des personnes à leur charge "réelle et continue", à savoir :

- Les enfants et autres personnes de moins de 25 ans rattachés au foyer fiscal du demandeur, de son conjoint, concubin ou partenaire de Pacs ;
- Les enfants du demandeur, de son conjoint, concubin ou partenaire de Pacs vivant sous le même toit que le demandeur, âgés de moins de 25 ans et ayant établi une déclaration de revenus autonome¹ ;
- Les enfants majeurs du demandeur, de son conjoint, concubin ou partenaire âgés de moins de 25 ans, qui reçoivent une pension alimentaire faisant l'objet d'une déduction fiscale et dont le versement ne fait pas suite à une décision judiciaire.

La Commission centrale de l'Aide sociale précise² que l'enfant handicapé, âgé de plus de 25 ans, bien qu'il soit fiscalement compté à charge de ses parents, **ne peut être considéré comme faisant partie de l'ensemble des membres du foyer limité aux personnes énoncées dans l'article R. 861-2.**

Donc, sur la base de ces éléments législatifs, votre fils peut présenter une demande d'ACS à titre personnel, sur la base de ses seules ressources, même s'il vit sous votre toit et même s'il est compté à votre charge fiscalement.

¹ cette condition devrait être abrogée par la loi "égalité et citoyenneté", actuellement en examen au Sénat.

² dans sa décision du 22 01 2014 n° 130045 Cahiers de jurisprudence de l'Aide sociale

ATELIERS D'ENTRAIDE « PROSPECT »

Animés par des bénévoles formés par l'Unafam, les Ateliers d'entraide Prospect permettent aux participants d'échanger leurs expériences face aux difficultés qu'ils rencontrent et de construire ensemble des savoirs-faires efficaces. Ces ateliers ont pour objectifs d'aider les familles à sortir de l'isolement pour faire face, dans la durée, aux troubles psychiques d'un proche.

PROCHAINS ATELIERS :

- Angerville l'Orcher (76) : 6, 7 et 8 janvier 2017
- Bordeaux (33) : 6, 7 et 20, 21 janvier 2017
- Bourgoin (38) : 7, 14 et 21 janvier 2017
- Biarritz (64) : 13-14 et 20-21 janvier 2017
- Lyon (69) : 27, 28 et 29 janvier 2017
- Angers (49) : 27, 28 et 29 janvier 2017
- Albi (81) : 28-29 janvier et 18 février 2017

JOURNÉE D'INFORMATION « TROUBLES PSYCHIQUES »

La journée d'information « Troubles psychiques » permet d'approfondir ses connaissances sur les maladies et le handicap psychique ainsi que sur les différentes offres de soin, les structures sanitaires et médico-sociales du département. Cette journée d'information est gratuite. Elle est animée par un bénévole de l'Unafam et un professionnel (psychologue, infirmier de secteur psychiatrique, cadre de santé...).

PROCHAINE SESSION :

- Montlignon (95) : 21 janvier 2017

Les ateliers d'entraide « Prospect » et la formation « Troubles psychiques » sont ouverts à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès de vos délégations.